



Dotation Abdelwaheb Ben Ayed de FABA (Dot-FABA) pour la RECHERCHE en SCIENCES de la SANTE

Charte de la Dotation Fondation Abdelwaheb Ben Ayed

La Dotation (Dot) de la Fondation de Abdelwaheb Ben Ayed (FABA) pour la Recherche en Sciences de la Santé se propose de valoriser et d'encourager la recherche fondamentale, appliquée et/ou clinique dans le domaine de la santé humaine.

I – Objet de la dotation :

L'objectif de cette dotation compétitive est de financer les travaux d'un.e jeune chercheur/chercheuse qui répondent aux besoins nationaux actuels en santé humaine, jettent les prémices d'une recherche dans des champs à haute valeur ajoutée afin d'augmenter toutes les chances de réussite et de rayonnement scientifique à l'échelle nationale et internationale.

II – Candidats et Éligibilité :

- Les candidat.e.s doivent avoir suivi une partie ou la totalité de leur cursus universitaire (thèse ou master), dans l'une des universités tunisiennes.
- Les candidat.e.s, personnes physiques, sont des médecins, pharmaciens, dentistes, biologistes et/ou vétérinaires impliqués dans le domaine de la recherche en santé (recherche fondamentale, appliquée ou clinique).
- Les candidat.e.s doivent être âgés de moins de 45 ans à la date de dépôt de la candidature.
- Les candidat.e.s doivent être affiliés à une unité, un laboratoire de recherche ou un centre d'investigation clinique reconnu par le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).
- Le sujet de recherche proposé doit être dans le domaine de la recherche fondamentale, appliquée ou clinique en santé humaine. Il doit être en lien avec les domaines de la santé, être orienté sur les besoins sanitaires en Tunisie et avoir un impact direct dans le domaine de la santé. Il ne doit pas avoir été déjà financé ou en cours de financement.

III – Autres conditions de participation :

- Une seule candidature par structure peut être déposée pour ce prix.
- chaque candidature doit être parrainée par le chef de la structure d'affiliation.

IV – Annonces et dates :

Un appel d'offre sera lancé tous les ans par la FABA

www.faba.com.tn

<https://www.facebook.com/Fabatn>

Il sera accompagné des dates importantes :

- ✓ 26 septembre 2022 : lancement
- ✓ 30 novembre 2022 : cloture

Adresse : Immeuble 1 de Skazar 3e étage Rue Alfred Nobel Les Berges du Lac 3 La Marsa.

V – Constitution du dossier de candidature :

Le.a candidat.e devra fournir un dossier dans une version numérique (rédigée en français ou en anglais) comprenant chacune des pièces suivantes :

1. Une lettre d'accompagnement.
2. Un formulaire dûment rempli et comprenant les éléments suivants :
 - a. Le formulaire de demande de participation au concours pour la Dot-FABA
 - b. Un dossier complet de candidature

VI – Processus d'évaluation :

Le processus d'évaluation des projets se fera en deux phases :

Un Comité de Pilotage Dot-FABA (CP) comprenant un Président et trois autres membres, classera les différentes propositions, désignera des comités ad hoc d'évaluation et de sélection, en fonction de la nature des projets (spécialité et objectifs), au nombre de trois au minimum chacun et constitués de :

1. Deux (ou plus) professeurs (ou équivalents) relevant de l'une des universités tunisiennes.
2. Un professeur (ou équivalent) externe aux universités tunisiennes.

qui désigneront entre eux un président et auront pour tâche d'évaluer les différentes propositions. Ces membres signeront au préalable un engagement de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt.

Ces comités organisent leurs travaux et délibérations (en présentiel ou à distance) en toute indépendance. Chaque membre dispose d'une voix, celle du président étant prépondérante. Les frais d'organisation des réunions de ces comités d'évaluation, y compris les frais de déplacement, de voyage et de séjour sont pris en charge par la FABA. Ces membres ne sont pas rémunérés.

Le CP classera les projets en tenant compte de l'avis des comités d'évaluation et du potentiel de valorisation du programme proposé. Ses décisions sont définitives.

VII – Montant de la dotation :

La dotation est attribuée au début de chaque année administrative. Le montant est de 30 000 Dinars tunisiens par projet et par année, renouvelable une seule fois après évaluation par le Comité de Pilotage.

VIII – Obligations et engagements des candidat.e.s :

Les candidats doivent s'assurer que leur participation n'est pas contraire à d'autres engagements qu'ils ont pris par ailleurs.

Les résultats de l'évaluation des projets de recherche sont proclamés au cours d'une cérémonie à laquelle sont invités tous les candidats et les membres de leurs équipes respectives.

Occasionnellement, cette cérémonie pourrait être organisée sous forme de colloque scientifique après le démarrage d'une année permettant de faire l'évaluation de l'état d'avancement des travaux (par la suite ce colloque se fera chaque année). En cas d'empêchement majeur, un candidat peut se faire remplacer par un membre de son équipe de recherche.

Les candidats s'engagent à autoriser par écrit l'utilisation d'images pour les actions de communication autour de cette dotation. La FABA s'engage à ce que les données personnelles des candidats et lauréats ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'aucun autre usage, sauf accord écrit par le concerné.

Les lauréats s'engagent à mentionner la FABA comme bailleur de fonds dans toute communication et/ou publication des résultats obtenus dans le cadre du projet financé

IX – Procédure de gestion de la dotation :

Un contrat sera signé entre FABA, l'investigateur principal et l'institution garantissant le programme, La gestion de cette dotation sera faite par l'institution garantissant le programme qui doit présenter un rapport financier en fin de chaque année.

X – Responsabilités et autres :

Tous frais afférents à la candidature sont à la charge du.e le.a candidat.e. Aucun remboursement de frais ne sera effectué par la Fondation.

La Fondation FABA se réserve le droit de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement de la Dotation FABA est soumis à la loi tunisienne. Tout litige afférent à son interprétation et à son application relève de la seule compétence juridictionnelle tunisienne relevant du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis.

La participation à candidater pour cette dotation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

XI – Autres renseignements :

Pour tous renseignements, adresser vos correspondances par e-mail à l'adresse suivante :

dotsante@fondation-aba.org